



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON.

Présents :

Mmes : MILON, GOBET, LABI-MALAKIAN, DE VICTOR PUYAL, BRUNET, CURNIER, SLAMA, VAUTRIN,
M. : JANUEL, CAUMEL

N° 1

Absente excusée :

Mme DUMAINE

Objet : Election du vice-président et du vice-président délégué du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Cassis.

Il est exposé au Conseil d'Administration que Le Centre Communal d'Action Sociale de Cassis est un établissement public administratif communal. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 mars 2026, a fixé à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. et a procédé à l'élection de ses 5 représentants.

Ce dernier comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Par arrêté du 7 avril 2026, Mme le Maire a désigné les 5 représentants du monde associatif pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par Madame le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit, dès la première réunion, en son sein un(e) vice-président(e) qui le préside en l'absence de Madame le Maire et un(e) vice-président(e) délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'absence du vice-président. Cette élection s'effectue à la majorité.

Sont candidats :

- Mme Chloé GOBET à la Vice- Présidence
- Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN à la Vice-Présidence déléguée

Le Conseil d'Administration procède à l'élection à main levée après accord et vote à l'unanimité du Conseil d'administration, du vice-président et du vice-président délégué.

Il est proposé d'entériner l'élection :

- de Mme Chloé GOBET pour assurer la vice-présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qui, par ailleurs, est détentrice de la délégation des Affaires Sociales, C.C.A.S., troisième âge, personnes handicapées, logement social, emploi et insertion, et
- de Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN pour assurer la vice-présidence déléguée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le lundi 13 avril 2026.

La Présidente
Danielle MILON

